

Année 2018

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement



Table des matières

Préambule	3
Qu'est-ce que le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service ?	3
La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne	3
Partie 1 L'Assainissement Collectif	4
1. Présentation du service assainissement.....	5
1.1. Le territoire.....	5
1.2. La compétence assainissement collectif	6
1.3. Rappel règlementaire	6
2. Secteur du Châtillonnais.....	7
2.1. Fonctionnement du Service.....	7
2.2. Indicateurs techniques	7
2.2.1. La Collecte et le transport des effluents.....	7
2.2.2. Le traitement	8
2.3. Indicateurs financiers	11
2.3.1. Prix détaillé d'une facture de 120 m ³ pour la collecte et le traitement des eaux usées en 2018	11
2.3.2. Evolution du prix de l'assainissement entre 2017 et 2018, pour 120 m ³ TTC.....	11
3. Secteur des Côteaux de la Marne.....	12
3.1. Fonctionnement du Service.....	12
3.2. Indicateurs techniques	12
3.2.1. La Collecte et le transport des effluents.....	12
3.2.2. Le traitement	13
3.3. Indicateurs financiers	18
3.3.1. Prix détaillé d'une facture de 120 m ³ pour la collecte et le traitement des eaux usées au 01/01/2018.....	18
3.3.2. Evolution du prix de l'assainissement entre 2017 et 2018, pour 120 m ³ TTC.....	18
4. Secteur des Deux Vallées.....	19
4.1. Fonctionnement du Service.....	19
4.2. Indicateurs techniques	19
4.2.1. La Collecte et le transport des effluents.....	19
4.2.2. Le traitement	20
4.3. Indicateurs financiers	23

4.3.1.	Prix détaillé d'une facture de 120 m ³ pour la collecte et le traitement des eaux usées en 2018	23
4.3.2.	Evolution du prix de l'assainissement entre 2017 et 2018, pour 120 m ³ TTC.....	23
5.	Secteur de la Brie des Etangs.....	24
5.1.	Fonctionnement du Service.....	24
5.2.	Indicateurs techniques	25
5.2.1.	La Collecte et le transport des effluents.....	25
5.2.2.	Le traitement	26
5.3.	Indicateurs financiers	32
5.3.1.	Prix détaillé d'une facture de 120 m ³ pour la collecte et le traitement des eaux usées en 2018	32
5.3.2.	Evolution du prix de l'assainissement entre 2017 et 2018, pour 120 m ³ TTC.....	32
6.	Synthèse financière de l'année 2018	33
6.1.	Montants financiers.....	33
6.1.1.	Section de fonctionnement	33
6.1.2.	Section d'investissement.....	33
6.2.	Etat de la dette et durée d'extinction	34
6.3.	Amortissements.....	34
7.	Perspectives 2019.....	35
Partie 2 L' Assainissement Non Collectif		36
1.	Présentation du SPANC	37
1.1.	Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	37
1.2.	Périmètre d'activité	37
1.3.	Les missions	37
1.4.	Le mode de gestion.....	38
2.	Indicateurs techniques	39
2.1.	Indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif (D302.0).....	39
2.2.	Contrôles réalisés en 2018	40
2.3.	Taux de conformité.....	41
3.	Indicateurs financiers	43
3.1.	Redevances d'assainissement non collectif.....	43
3.2.	Comptes administratifs 2018.....	43
4.	Perspectives 2019.....	44
4.1.	Opération groupée de réhabilitation.....	44
4.2.	Zonage d'assainissement.....	44

Préambule

Qu'est-ce que le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service ?

Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante, des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement destinés notamment à l'information des usagers. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC) a été créée suite à la fusion-extension de 3 communautés de communes et de 8 communes :

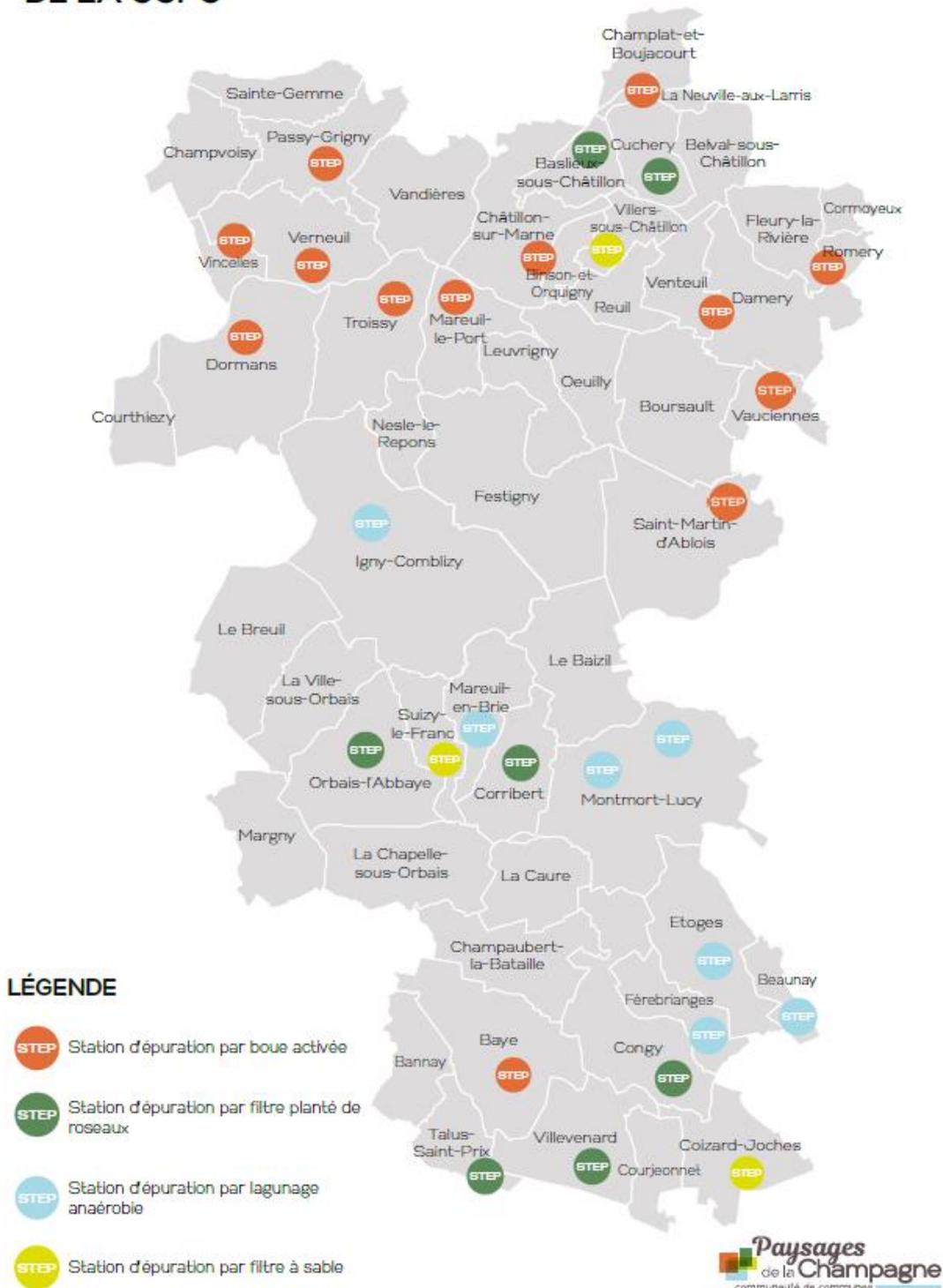
- La Communauté de Communes de la Brie des Etangs (CCBE)
- La Communauté de Communes des Coteaux de la Marne (CCCM)
- La Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V)
- Les communes de Baslieux-sous-Châtillon, Belval-sous-Châtillon, Champlat et Boujacourt, Châtillon sur Marne, Cuchery, La Neuville-aux-Larris, Passy-Grigny et Vandières, membre de l'ancienne Communauté de Communes Ardre et Châtillonnais (CCAC)

Partie 1 L'Assainissement Collectif

1. Présentation du service assainissement

1.1. Le territoire

EMPLACEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE LA CCPC



1.2. La compétence assainissement collectif

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne exerce la compétence « Assainissement collectif ». A travers cette compétence, elle a donc en charge la collecte, le transport et le traitement des eaux usées domestiques et parfois des eaux usées non domestiques sur autorisation (activités artisanales, activités industrielles, activités viticoles, ...).

La collecte et le transport sont réalisés grâce au réseau public d'assainissement composé de 125 980 ml de réseaux en séparatif et en unitaire et d'environ 50 postes de relèvements.

Le traitement est réalisé grâce aux 30 stations d'épuration.

1.3. Rappel règlementaire

Pour rappel, le « chapitre II : EAUX USEES DOMESTIQUES » du règlement de service de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne précise :

*« Comme le prescrit l'Article L1331-1 du Code de la santé publique, tous les immeubles qui ont accès au réseau public d'assainissement disposé pour recevoir les eaux usées domestiques et établi sous la voie publique, soit directement, soit par l'intermédiaire de voie privée ou de servitude de passage, **doivent obligatoirement être raccordés à ce réseau dans un délai de deux ans à compter de sa date de mise en service.***

Au terme de ce délai, conformément à l'article L1331-8 du code de la santé publique :

Tant que le propriétaire ne s'est pas raccordé (de manière conforme) au réseau public d'assainissement, il est astreint au paiement d'une majoration, dans la limite de 100 % de sa redevance d'assainissement.

Le taux de la majoration est fixé par délibération de conseil communautaire.

Pour les constructions édifiées postérieurement à la mise en service du réseau, le raccordement doit être sans délai et avant toute occupation de l'immeuble.

Si l'obligation de raccordement n'est pas respectée dans le délai imparti, la CCPC peut procéder, après mise en demeure, aux travaux nécessaires, y compris en domaine privé, aux frais du propriétaire.

Les immeubles non desservis par le réseau ou situé en zonage non collectif doivent obligatoirement être doté, d'un assainissement autonome et conforme à la législation en vigueur, et en bon état de fonctionnement. »

2. Secteur du Châtillonnais

2.1. Fonctionnement du Service

Le service d'assainissement collectif est géré en affermage pour les communes de Baslieux-sous-Châtillon, Châtillon-sur-Marne, Cuchery, La-Neuveville-aux-Larris, Passy-Grigny, Villers-sous-Châtillon, Binson-et-Orquigny et Reuil. Il est à noter que la commune de Binson-et-Orquigny est raccordée à la station d'épuration de Châtillon-sur-Marne et que Reuil ne possède pas d'unité de traitement.

Les communes de Belval-sous-Châtillon, Champlat-et-Boujacourt et Vandières sont concernées par un Assainissement Non Collectif. La compétence de l'Assainissement Non Collectif est gérée en régie par la collectivité.

Une Délégation de Service Public (DSP) a été mise en place pour assurer l'entretien des stations d'épuration. Elle a été confiée à l'entreprise SUEZ jusqu'au 31 Décembre 2020. Ce dernier a également en charge l'autosurveillance et l'entretien des réseaux et postes de relèvement.

La gestion des espaces verts des stations d'épuration est assurée par le délégataire.

2.2. Indicateurs techniques

2.2.1. La Collecte et le transport des effluents

Les Chiffres

La collectivité possède 38,47 km de réseaux sur ce territoire, répartis en 7,44 km de réseaux en unitaire et de 20,81 km de réseaux en séparatif.

En 2018, il y avait 1 195 abonnements de comptabilisés.

Les Raccordements

La Communauté de Communes équipe progressivement les communes de sites de traitement et de réseaux d'assainissement. Afin de répartir les coûts dans le temps, les réseaux sont réalisés par tranches successives.

Commune	Type	Capacité (EH)	Nb habitations raccordées
Baslieux-sous-Châtillon	Filtre planté de roseaux	250	99
Binson-et-Orquigny	Boues activées (step de Châtillon)	950	95
Châtillon-sur-Marne	Boues activées		351
Cuchery	Filtre planté de roseaux	600	223
La-Neuveville-aux-Larris	Boues activées	250	98
Passy-Grigny	Boues activées	500	140
Villers-sous-Châtillon	Filtre à sable	250	126
Total		2800	1132

De nombreux travaux de création de réseaux sont donc encore à prévoir afin de raccorder l'ensemble des habitations prévues aux différentes stations d'épuration existantes.

Les propriétaires ont un délai légal de 2 ans pour effectuer le raccordement de leurs eaux usées au réseau public d'assainissement, à partir de la mise en route de celui-ci.

Les travaux

En 2018, le délégataire a réalisé les travaux suivants :

- ✓ Curage préventif : 340 ml de réseaux curés
- ✓ Désobstructions sur réseau : 4 interventions
- ✓ Contrôles de branchement : 2 contrôles
- ✓ Réparation réseaux : 0 réparation
- ✓ Intervention d'astreinte réseaux : 1 intervention

Cette année, la collectivité a réalisé les travaux suivants :

- ✓ Réfection du réseau d'eaux usées, rue de l'église à Baslieux sous Châtillon

2.2.2. Le traitement

Les unités de traitement

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne possède actuellement 6 stations d'épuration sur cette partie du territoire, réparties sur 6 communes représentant une capacité totale de 2 800 équivalents habitants (EH). Elle possède également 8 postes de relèvement ainsi que plusieurs déversoirs d'orage.

Commune	Type de traitement	Capacité (eh)	Capacité (kgDBO5/j)	Mise en Service	Type de Réseau
Baslieux-sous-Châtillon	Filtre planté de roseaux	250	15	2013	Séparatif
Châtillon-sur-Marne	Boues activées	950	57	1972	Séparatif et unitaire
Cuchery	Filtre planté de roseaux	600	36	2009	Séparatif
La-Neuville-aux-Larris	Boues activées	250	15	1978	Séparatif et unitaire
Passy-Grigny	Boues activées	500	30	1970	Séparatif et unitaire
Villers-sous-Châtillon	Filtre à sable	250	15	1960	Séparatif et unitaire

L'autosurveillance

Suite aux obligations réglementaires (Arrêté du 22 juin 2007 puis arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5) le délégataire réalise des bilans 24 heures.

En 2018, les bilans règlementaires (analyses sur échantillons moyens sur 24h) ont donc été réalisés en entrée et sortie des 6 stations en fonctionnement de la Collectivité sur ce secteur. Les résultats de conformité sont présentés ci-après :

Station d'épuration de Baslieux-sous-Châtillon

Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
DBO5	19,2	11	0,7	96	0	0	0	Oui
DCO	60,74	74	4,74	92	0	0	0	Oui
MeS	19,84	15	0,96	95	0	0	0	Oui
NTK	5	28,1	1,8	64	1	0	0	Non
Pt	0,7	8,3	0,53	25	1	0	0	Non

Station d'épuration de Châtillon-sur-Marne

Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
DBO5	24,7	-	-	-	0	0	0	Oui
DCO	143,07	-	-	-	0	0	0	Oui
MeS	66,5	-	-	-	0	0	0	Oui

Station d'épuration de Cuchery

Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
DBO5	9,86	24,41	0,71	93	0	0	0	Oui
DCO	22,4	139,76	4,05	82	0	0	0	Oui
MeS	9,61	27,07	0,79	92	0	0	0	Oui
NTK	2,3	23,85	0,69	70	2	0	0	Non
Pt	-	7,53	0,22	24	0	0	0	Oui

Station d'épuration de La-Neuville-aux-Larris

St. Epuration à la Neuville aux Larris	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitores	Conformité
	DBO5	3,53	62	1,12	66	0	0	0	Oui
	DCO	10,09	242	4,36	41	1	1	0	Oui
	MeS	3,98	49	0,88	71	0	0	0	Oui

Station d'épuration de Passy-Grigny

St. Epuration à Villers sous Châtillon	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitores	Conformité
	DBO5	11,5	246,09	5,04	64	0	1	3	Non
	DCO	31,43	600,4	12,29	65	0	1	1	Non
	MeS	14,14	123,2	2,52	84	0	1	2	Non

Station d'épuration de Villers-sous-Châtillon

STEP à Passy Grigny	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitores	Conformité
	DBO5	11,91	140,79	4,01	2	0	1	2	Non
	DCO	31,3	453,26	12,92	21	1	1	1	Non
	MeS	9,85	74	2,11	66	1	0	0	Non

La Production de boues

En 2018, seule la station d'épuration de Châtillon-sur-Marne a été concernée par une évacuation de boues. Le tableau suivant reprend les quantités et les caractéristiques principales des boues :

Production des boues				
St. Epuration à Chatillon sur Marne	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
MS boues (T)	4,1	1,8	2,5	43,9%
Production (m ³ /an)	623,5	283	445,9	57,6%
Siccité moyenne (%)	0,6	0,6	0,5	- 18,0%

L'ensemble des boues ont été traitées et valorisées conformément à la réglementation.

Les travaux

En 2018, le délégataire a réalisé 1 355 interventions sur les stations d'épuration.

2.3. Indicateurs financiers

2.3.1. Prix détaillé d'une facture de 120 m³ pour la collecte et le traitement des eaux usées en 2018

COMMUNES	Part Délégitaire		Part Collectivité		A.E.S.N	Facture 120 m3		
	Abonnement	Consommation m ³	Abonnement	Consommation m ³	Modernisation des réseaux de collecte	Total H.T pour 120 m ³	Total T.T.C pour 120 m ³	Prix moyen TTC m ³
Baslieux-sous-Châtillon	34,16 €	0,6317 €	80 €	1,70 €	0,24 €	422,76 €	465,04 €	3,875 €
Binson-et-Orquigny	34,16 €	0,6317 €	50 €	1,65 €	0,24 €	386,76 €	425,44 €	3,545 €
Châtillon-sur-Marne	34,16 €	0,6317 €	80 €	1,70 €	0,24 €	422,76 €	465,04 €	3,875 €
Cuchery	34,16 €	0,6317 €	80 €	1,70 €	0,24 €	422,76 €	465,04 €	3,875 €
La-Neuville-aux-Larris	34,16 €	0,6317 €	80 €	1,70 €	0,24 €	422,76 €	465,04 €	3,875 €
Passy-Grigny	34,16 €	0,6317 €	80 €	1,70 €	0,24 €	422,76 €	465,04 €	3,875 €
Reuil	-	-	-	-	-	-	-	-
Villers-sous-Châtillon	34,16 €	0,6317 €	50 €	1,65 €	0,24 €	386,76 €	425,44 €	3,545 €

2.3.2. Evolution du prix de l'assainissement entre 2017 et 2018, pour 120 m³ TTC

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	N/N-1
COMMUNES	T.T.C	T.T.C	%
Baslieux-sous-Châtillon	471,11 €	465,04 €	- 1,28
Binson-et-Orquigny	431,51 €	425,44 €	- 1,41
Châtillon-sur-Marne	471,11 €	465,04 €	- 1,28
Cuchery	471,11 €	465,04 €	- 1,28
La-Neuville-aux-Larris	471,11 €	465,04 €	- 1,28
Passy-Grigny	471,11 €	465,04 €	- 1,28
Reuil	-	-	-
Villers-sous-Châtillon	431,51 €	425,44 €	-1,41

3. Secteur des Côteaux de la Marne

3.1. Fonctionnement du Service

Le service d'assainissement collectif est géré en affermage pour les communes de Dormans, Igny-Comblizy, Mareuil-le-Port, Troissy, Verneuil et Vincelles.

Les communes de Courthiézy, Le Breuil, Festigny, Nesle-le-Repons, Leuvrigny, Oeuilly, Sainte-Gemme et Champvoisy sont concernées par un Assainissement Non Collectif. La compétence de l'Assainissement Non Collectif est gérée en régie par la collectivité.

Une Délégation de Service Public (DSP) a été mise en place pour assurer l'entretien des stations d'épuration. Elle a été confiée à l'entreprise VEOLIA jusqu'au 30 Juin 2019. Cette dernière a également en charge l'autosurveillance et l'entretien des réseaux et postes de relèvement.

La gestion des espaces verts des stations d'épuration est assurée par le délégataire.

3.2. Indicateurs techniques

3.2.1. La Collecte et le transport des effluents

Les Chiffres

La collectivité possède 50,88 km de réseaux sur ce territoire, répartis en 26,21 km de réseaux en unitaire et de 24,72 km de réseaux en séparatif.

En 2018, il y avait 3 623 abonnements de comptabilisés.

Les Raccordements

La Communauté de Communes équipe progressivement les communes de sites de traitement et de réseaux d'assainissement. Afin de répartir les coûts dans le temps, les réseaux sont réalisés par tranches successives.

Commune	Type	Capacité (EH)	Nb habitations raccordées
Dormans	Boues activées	3500	1559
Mareuil-le-Port	Boues activées	900	641
Troissy	Boues activées	1083	414
Igny-Comblizy	Lagunage aéré	400	179
Verneuil	Boues activées/Biodisques	1100	419
Vincelles	Boues activées/Culture fixée	750	219
Total		7733	3431

De nombreux travaux de création de réseaux sont donc encore à prévoir afin de raccorder l'ensemble des habitations prévues aux différentes stations d'épuration existantes.

Les propriétaires ont un délai légal de 2 ans pour effectuer le raccordement de leurs eaux usées au réseau public d'assainissement, à partir de la mise en route de celui-ci.

Les travaux

En 2018, le délégataire a réalisé les travaux sur les réseaux suivants :

- ✓ Curage préventif : 3 593 ml de réseaux curés
- ✓ Désobstructions sur réseau : 19 interventions
- ✓ Réparation réseaux : 1 réparation

En 2018, le délégataire a réalisé les travaux sur les postes de relèvement suivants :

Lieu et ouvrage	Description
Postes de relèvement	Contrôle réglementaire des installations électriques
	Remplacement de poires de niveau et sondes
	Opérations de curage

3.2.2. Le traitement

Les unités de traitement

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne possède actuellement 6 stations d'épuration sur ce territoire, réparties sur 6 communes représentant une capacité totale de 7 733 équivalents habitants (EH). Elle possède également 12 postes de relèvement ainsi que 9 déversoirs d'orage.

Commune	Type de traitement	Capacité (eh)	Capacité (m3/j)	Capacité (kgDBO5/j)	Mise en Service	Type de Réseau
Dormans	Boues activées	3500	800	210	1983	Unitaire et séparatif
Mareuil le Port	Boues activées	900	60	54		Unitaire et séparatif
Troissy	Boues activées	1083	210	65		Unitaire et séparatif
Igny-Comblizy	Lagunage aéré	400	60	24		Unitaire
Verneuil	Boues activées/Biodisques	1100	132	66	2014	Unitaire et séparatif
Vincelles	Boues activées/Culture fixée	750	132	45	2015	Unitaire

L'autosurveillance

Suite aux obligations réglementaires (Arrêté du 22 juin 2007 puis arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5) le délégataire réalise des bilans 24 heures.

En 2018, les bilans réglementaires (analyses sur échantillons moyens sur 24h) ont donc été réalisés en entrée et sortie des 6 stations en fonctionnement de la Collectivité sur ce secteur. Les résultats de conformité sont présentés ci-après :

Station d'épuration de Dormans

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	5,60	96,44	13,40	95,61	4,03	95,77						
février	8,40	96,61	24,10	94,85	3,14	98,41						
mars	3,70	96,04	12,70	94,94	2,92	96,47	2,00	94,67	13,80	62,13	0,50	84,85
avril	2,20	98,40	30,30	90,72	2,06	98,50						
mai	1,20	98,08	17,50	92,39	1,75	97,86						
juin	2,00	99,18	12,70	96,77	1,90	99,00	1,90	95,34	4,00	90,12	0,80	81,54
juillet	1,10	99,30	11,90	96,73	1,55	98,97						
août	1,00	99,41	12,80	96,92	1,30	98,93	1,50	95,77	4,00	88,43	1,60	51,32
septembre	2,20	98,81	13,30	96,42	2,37	98,33	3,30	92,60	3,50	92,29	0,90	78,82
octobre												
novembre	2,30	98,52	11,50	96,48	1,57	99,06						
décembre	1,20	99,17	17,40	94,15	1,86	98,70						

Station d'épuration de Mareuil le Port

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
20/06/2018	0,45	78,4	0,87	89,6	0,03	98,9	0,03	96,5	0,05	95,2	0,01	91,1
05/09/2018	0,1	99,8	0,28	99,2	0,03	99,9	0,03	97,7	0,05	96,2	0,05	91,3

Station d'épuration de Troissy

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
17/01/2018	2,14	93,2	5,13	91,5	0,64	94,8	0,44	92,9	2,52	60,0	0,34	57,9
03/04/2018	0,75	95,8	1,5	95,6	0,15	98,6						
10/09/2018	0,61	95,7	2,73	95,4	0,21	99,5	1,46	71,9	1,48	71,6	0,81	-45,0
12/12/2018	1,1	97,7	1,93	95,9	0,27	96,8	0,29	90,5	0,84	73,1	0,23	26,5

Station d'épuration de Igny-Comblizy

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
05/03/2018	0,8	74,8	1,38	50,0	0,41	40,0	0,41	37,5	1,29	22,3	0,11	-14,3
23/04/2018	0,38	84,0	1,8	80,4	0,18	89,7	0,18	52,4	0,31	50,1	0,04	46,7
20/06/2018	0,01	93,3	0,1	61,4	0,01	50,0	0,01	25,0	0,03	45,8		-10,0
17/10/2018	1,21	98,5	3,87	91,4	0,51	91,1	1,22	32,6	1,25	32,0	0,14	67,6

Station d'épuration de Verneuil

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
16/07/2018	1	93,8	1,97	92,3	0,25	96,7	0,21	91,7	1,97	23,8	0,19	35,8
03/12/2018	0,38	98,8	1,65	92,8	0,36	94,0	0,26	92,3	1,71	49,6	0,17	48,6

Détail des non-conformités

Sortie système			Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
Bilans	Bilan non conforme	Bilan réhabilitaire			
11/07/2018	Oui	Non	NGL Ptot	Non	NGL – Rendement : Seuil = 50 % - Valeur = 23,83 % Ptot – Rendement : Seuil 40 % - Valeur 35,79 %
03/12/2018	Oui	Non	NGL	Non	NGL – Rendement : Seuil 50 % - Valeur 49,62 %

Station d'épuration de Vincelles

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
16/07/2018	0,51	83,8	1,32	87,3	0,17	97,0	1,04	7,2	1,35	-19,8	0,11	-13,6

Détail des non-conformités

Sortie système			Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
Bilans	Bilan non conforme	Bilan réhabilitaire			
16/07/2018	Oui	Non	NGL NTK Ptot	Non	NGL – Rendement : Seuil 50 % - Valeur = 19,84 % NTK – Rendement : seuil 50 % - Valeur = 7,19 % Ptot – Rendement : seuil 40 % - Valeur = 13,56 %

La Production de boues

En 2018, les stations d'épuration de Dormans, Mareuil-le-Port et Troissy sont concernées par une évacuation de boue. Le tableau suivant reprend les quantités et les caractéristiques principales des boues :

Station de Dormans :

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Valorisation agricole	69	33,62	23,2	100,00
Total	69	33,62	23,2	100,00

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Station de Mareuil-le-Port :

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Station d'épuration	103,1	1,55	1,6	100,00
Total	103,1	1,55	1,6	100,00

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Station de Troissy :

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Valorisation agricole	178	2,58	4,6	100,00
Total	178	2,58	4,6	100,00

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Station de Verneuil :

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Station d'épuration	8,6	3,49	0,3	100,00
Total	8,6	3,49	0,3	100,00

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

L'ensemble des boues ont été traitées et valorisées conformément à la réglementation.

Les stations d'Igny-Comblizy et Vincelles ne sont pas concernées par une évacuation de boues cette année.

Les travaux

En 2018, le délégataire a réalisé les travaux suivants sur les stations d'épuration :

Lieu et ouvrage	Description
Ensemble des installations	Entretien des espaces verts
Ensemble des installations	Vérifications des installations électriques par un organisme agréé (SOCOTEC)
Station d'épuration de Dormans	Remplacement de contacteurs électriques
	Remplacement de la sonde du débitmètre by-pass
Station d'épuration de Vincelles	Remplacement des coussins amortisseurs des surpresseurs
	Remplacement des filtres à air
	Modifications sur programme automate

3.3. Indicateurs financiers

3.3.1. Prix détaillé d'une facture de 120 m³ pour la collecte et le traitement des eaux usées au 01/01/2018

COMMUNES	Part Délégitaire		Part Collectivité		A.E.S.N	Facture 120 m3		
	Abonnement	Consommation m ³	Abonnement	Consommation m ³	Modernisation des réseaux de collecte	Total H.T pour 120 m ³	Total T.T.C pour 120 m ³	Prix moyen TTC m ³
Dormans	14,20 €	0,7103 €	-	0,95 €	0,24 €	242,24 €	266,46 €	2,22 €
Mareuil le Port	14,20 €	0,7103 €	-	0,95 €	0,24 €	242,24 €	266,46 €	2,22 €
Troissy	14,20 €	0,7103 €	-	0,95 €	0,24 €	242,24 €	266,46 €	2,22 €
Igny-Comblizy	14,20 €	0,7103 €	-	0,95 €	0,24 €	242,24 €	266,46 €	2,22 €
Verneuil	14,20 €	0,7103 €	-	0,95 €	0,24 €	242,24 €	266,46 €	2,22 €
Vincelles	14,20 €	0,7103 €	-	0,95 €	0,24 €	242,24 €	266,46 €	2,22 €

3.3.2. Evolution du prix de l'assainissement entre 2017 et 2018, pour 120 m³ TTC

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	N/N-1
COMMUNES	T.T.C	T.T.C	%
Dormans	273,77 €	266,46 €	- 2,67
Mareuil le Port	273,77 €	266,46 €	- 2,67
Troissy	273,77 €	266,46 €	- 2,67
Igny-Comblizy	273,77 €	266,46 €	- 2,67
Verneuil	273,77 €	266,46 €	- 2,67
Vincelles	273,77 €	266,46 €	- 2,67

4. Secteur des Deux Vallées

4.1. Fonctionnement du Service

Le service d'assainissement collectif est géré en régie pour les communes de Damery, Venteuil, Fleury-la-Rivière, Cormoyeux, Romery, Vauciennes et Saint-Martin-d'Ablois.

La commune de Boursault est concernée par un Assainissement Non Collectif. La compétence de l'Assainissement Non Collectif est gérée en régie par la collectivité.

Un Contrat de Prestation a été mis en place pour assurer l'autosurveillance, les opérations de maintenance importantes et l'astreinte des stations d'épuration. Il a été confié à l'entreprise SUEZ jusqu'au 30 Avril 2021. Cette dernière a également en charge l'entretien préventif des réseaux et postes de relèvement.

La gestion des espaces verts des stations d'épuration est assurée par la Collectivité.

4.2. Indicateurs techniques

4.2.1. La Collecte et le transport des effluents

Les Chiffres

La collectivité possède 62 371 ml de réseaux unitaires et séparatifs sur ce territoire. Selon l'estimation 2018, il y a environ 2 368 abonnements.

Les Raccordements

La Communauté de Communes équipe progressivement les communes de sites de traitement et de réseaux d'assainissement. Afin de répartir les coûts dans le temps, les réseaux sont réalisés par tranches successives.

Commune	Type	Capacité (EH)	Nb habitations raccordées
Damery	Boues activées	5000	764
Venteuil	Boues activées (step de Damery)		353
Fleury-la-Rivière	Boues activées	1400	294
Cormoyeux	Boues activées (step de Fleury)		85
Romery	Boues activées (step de Fleury)		91
Saint-Martin-d'Ablois	Boues activées	7567	604
Vauciennes	Boues activées	600	177
Total		14 567	2 368

De nombreux travaux de création de réseaux sont donc encore à prévoir afin de raccorder l'ensemble des habitations prévues aux différentes stations d'épuration existantes.

Les propriétaires ont un délai légal de 2 ans pour effectuer le raccordement de leurs eaux usées au réseau public d'assainissement, à partir de la mise en route de celui-ci.

Les travaux

En 2018, les travaux suivants d'exploitation du réseau ont été réalisés :

- ✓ Curage préventif : 12 interventions

En 2018, les travaux suivants sur les postes de relèvement ont été réalisés :

- ✓ 2 curages complets

4.2.2. Le traitement

Les unités de traitement

Commune	Type de traitement	Capacité (eh)	Capacité (m3/j)	Capacité (kgDBO5/j)	Mise en Service	Type de Réseau
Damery	Boues activées	5000	900	300	2005	Unitaire et Séparatif
Fleury-la-Rivière	Boues activées	1400	210	84	1998	Séparatif
Saint-Martin-d'Ablois	Boues activées	7567	1560	454	1991	Séparatif
Vauciennes	Boues activées	600	90	36	1995	Séparatif

L'autosurveillance

Suite aux obligations réglementaires (Arrêté du 22 juin 2007 puis arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5) le délégataire réalise des bilans 24 heures.

En 2018, les bilans réglementaires (analyses sur échantillons moyens sur 24h) ont donc été réalisés en entrée et sortie des 4 stations en fonctionnement de la Collectivité sur ce secteur. Les résultats de conformité sont présentés ci-après :

Station d'épuration de Damery

	Date des bilans 24 H	Débits m3/j	MES		DBO ₅		DCO		NTK		NG		Pt	
			mg/L	kg/j	mg(O2)/L	kg/j	mg(O2)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(P)/L	kg/j
DAMERY	14/02/18	951	470	447,0	15	14,3	126	119,8	13,5	12,8	14,9	14,2	4,4	4,2
	28/02/18	551	3	1,7	3	1,7	13	7,2						
	25/03/18	357	2	0,7	3	1,1	22	7,9						
	11/04/18	346	2	0,7	3	1,0	13	4,5	1,6	0,6	1,6	0,6	0,2	0,1
	30/05/18	509	10	5,1	3	1,5	24	12,2						
	24/06/18	315	2	0,6	3	0,9	15	4,7						
	23/07/18	367	4	1,5	3	1,1	19	7,0						
	06/08/18	312	2	0,6	3	0,9	15	4,7	1,1	0,3	1,4	0,4	3,3	1,0
	07/09/18	32	6	0,2	3	0,1	20	0,6						
	30/10/18	8	8	0,1	3	0,0	47	0,4						
	25/11/18	352	12	4,2	3	1,1	14	4,9	1,1	0,4	1,5	0,5	0,5	0,2
	17/12/18	135	4	0,5	3	0,4	9	1,2						
	Norme concentration sortie			30		25		90		15,0		20,0		2,0
Norme concentration réductible			70		50		180		20,0		20,0		4,0	
Moyenne entrée		353	346	131,2	611	231,9	1389	526,8	46,9	23,0	47,2	23,1	5,9	2,9
Moyenne sortie		353	44	38,6	4	2,0	28	14,6	4,3	3,5	4,9	3,9	2,1	1,4
Norme rendement sortie			97 %		96 %		93 %		85 %		80 %		90 %	
Norme rendement annuel									87 %		82 %		92 %	
Rendement moyen (en %)			70,6		99,1		97,2		84,6		83,0		53,1	
Conformité			Non		Non		Non		Oui		Oui		Non	

Station d'épuration de Fleury-la-Rivière

	Date des bilans 24 H	Débits m3/j	MES		DBO ₅		DCO		NTK		NG		Pt	
			mg/L	kg/j	mg(O2)/L	kg/j	mg(O2)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(P)/L	kg/j
FLEURY-LA-RIVIERE	14/02/18	598	260	155,5	65	38,9	312	186,6	24,0	14,4	24,2	14,5	4,2	2,5
	15/05/18	150	6	0,9	5	0,8	28	4,2	2,6	0,4	4,0	0,6	0,9	0,1
	20/09/18	181	58	10,5	19	3,4	122	22,1	6,2	1,1	6,6	1,2	2,2	0,4
	15/11/18	95	300	28,5	65	6,2	224	21,3	28,7	2,7	51,4	4,9	6,6	0,6
	Norme concentration sortie			35		30		90		10*				
Moyenne entrée		256	221,0	56,7	186,0	47,6	536,0	137,3	40,7	10,4	40,8	10,5	5,0	1,3
Moyenne sortie		256	156	48,8	39	12,3	172	58,5	15,4	4,6	21,6	5,3	3,5	0,9
Norme rendement annuel			80 %											
Rendement moyen (en %)			13,9		74,1		57,4		55,3		49,6		29,5	
Conformité			Non		Non		Non		Non		Non		Non	

* En moyenne annuelle

Station d'épuration de Vauciennes

	Date des bilans 24 H	Débits m3/j	MES		DBO ₅		DCO		NTK		NG		Pt	
			mg/L	kg/j	mg(O2)/L	kg/j	mg(O2)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(P)/L	kg/j
VAUCIENNES	04/09/18	58	36	2,1	360	20,9	606	35,1	4,3	0,2	4,3	0,2	1,2	0,1
	10/10/18	47	10	0,5	4	0,2	48	2,3	2,9	0,1	17,4	0,8	3,6	0,2
Norme concentration sortie			30		30		90		10					
Moyenne entrée		53	330,0	18,0	540,0	30,5	1160,0	64,0	78,9	4,2	79,0	4,2	7,6	0,4
Moyenne sortie		53	23	1,3	182	10,5	327	18,7	3,6	0,2	10,9	0,5	2,4	0,1
Rendement moyen (en %)			92,9		65,5		70,8		95,4		87,3		70,2	
Conformité			Oui		Non		Non		Oui					

Station d'épuration de Saint-Martin-d'Ablois

SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	Date des bilans 24 H	Débits m3/j	MES		DBO ₅		DCO		NTK		NG		Pt	
			mg/L	kg/j	mg(O ₂)/L	kg/j	mg(O ₂)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(P)/L	kg/j
	30/01/18	290	3	0,9	3	0,9	6	1,7	1,0	0,3	1,9	0,6	0,1	0,0
	28/02/18	359	2	0,7	3	1,1	8	2,9						
	25/03/18	405	2	0,8	3	1,2	11	4,5	1,0	0,4	1,9	0,8	0,5	0,2
	11/04/18	380	2	0,8	3	1,1	7	2,7	2,1	0,8	3,0	1,1	0,5	0,2
	30/05/18	149	3	0,4	3	0,4	14	2,1						
	24/06/18	221	2	0,4	3	0,7	10	2,2						
	23/07/18	96	6	0,6	3	0,3	19	1,8						
	06/08/18	108	2	0,2	3	0,3	13	1,4	1,1	0,1	9,9	1,1	5,1	0,6
	04/09/18	176	42	7,4	91	16,0	228	40,1						
	30/10/18	8	8	0,1	3	0,0	8	0,1						
	25/11/18	274	4	1,1	3	0,8	12	3,3	0,8	0,2	17,4	4,8	1,7	0,5
	03/12/18	267	5	1,3	3	0,8	14	3,7						
Norme concentration sortie			35		25		125				15,0		2,0	
Moyenne entrée		225	209,0	47,1	177,0	39,9	542,0	122,1	34,4	9,8	37,4	10,7	3,8	1,1
Moyenne sortie		228	7	1,2	10	2,0	29	5,5	1,2	0,4	6,8	1,7	1,6	0,3
Norme rendement sortie			90 %		80 %		75 %				70 %		80 %	
Rendement moyen (en %)			97,4		95,1		95,5		96,3		84,5		74,1	
Conformité			Oui		Non		Oui				Oui		Oui	

La Production de boues

	Quantités de boues brutes	Siccité moyenne (en %)	Quantités de matières sèches
Station de Damery	137,5 tonnes	27,4 %	37,67 tonnes
Station de Fleury-la-Rivière	210 m3	3,2 %	6,72 tonnes
Station de Saint-Martin-d'Ablois	440 m3	5,7 %	25,08 tonnes
Station de Vauciennes	280 m3	3,4 %	9,52 tonnes

Les travaux

En 2018, sur les stations d'épuration, les travaux suivants ont été réalisés :

- STEP de Damery : vidange et nettoyage bassin de stockage vinicole et remplacement pompe doseuse Chlorure ferrique,
- STEP de Fleury : vidange et nettoyage d'un des deux bassins vinicoles suite à une fuite,
- STEP de Saint-Martin-d'Ablois : remplacement de la pompe d'extraction de boue,
- STEP de Vauciennes : remplacement du système de télésurveillance et autosurveillance du déversoir en tête de station, remplacement du motoréducteur sur le tamis.

4.3. Indicateurs financiers

4.3.1. Prix détaillé d'une facture de 120 m³ pour la collecte et le traitement des eaux usées en 2018

COMMUNES	Part Délégitaire		Part Collectivité		A.E.S.N	Facture 120 m3		
	Abonnement	Consommation m ³	Abonnement	Consommation m ³	Modernisation des réseaux de collecte	Total H.T pour 120 m ³	Total T.T.C pour 120 m ³	Prix moyen TTC m ³
Boursault	-	-	-	-	-	-	-	-
Damery-Venteuil	-	-	50 €	1,65 €	0,24 €	276,80 €	304,48 €	2,54 €
Cormoyeux	-	-	50 €	1,65 €	0,24 €	276,80 €	304,48 €	2,54 €
Fleury-la-Rivière	-	-	50 €	1,65 €	0,24 €	276,80 €	304,48 €	2,54 €
Romery	-	-	50 €	1,65 €	0,24 €	276,80 €	304,48 €	2,54 €
St Martin-d'Ablois	-	-	50 €	1,48 €	0,24 €	256,40 €	282,04 €	2,35 €
Vauciennes	-	-	50 €	1,65 €	0,24 €	276,80 €	304,48 €	2,54 €

4.3.2. Evolution du prix de l'assainissement entre 2017 et 2018, pour 120 m³ TTC

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	N/N-1
COMMUNES	T.T.C	T.T.C	%
Boursault	-	-	-
Damery-Venteuil	312,40 €	304,48 €	-2,53
Cormoyeux	312,40 €	304,48 €	-2,53
Fleury-la-Rivière	312,40 €	304,48 €	-2,53
Romery	312,40 €	304,48 €	-2,53
St Martin-d'Ablois	278,03 €	282,04 €	+1,44
Vauciennes	377,37 €	304,48 €	-19,32

On constate une baisse notable sur le prix de l'eau pour la commune de Vauciennes. Celle-ci est due à la suppression de la part délégataire. La gestion de l'assainissement étant passée d'une délégation de service public à une gestion en régie communautaire entre 2017 et 2018.

5. Secteur de la Brie des Etangs

5.1. Fonctionnement du Service

Le service d'assainissement collectif est géré en régie pour l'ensemble des communes de ce secteur.

Les communes de Baye, Beaunay, Coizard-Joches, Congy, Corribert, Etoges, Fèrebrianges, Mareuil-en-Brie, Montmort-Lucy, Orbais-l'Abbaye, Suizy-le-Franc (en partie), Talus-Saint-Prix et Villevenard sont concernées par un assainissement collectif.

En revanche, les communes de Bannay, Champaubert, Courjeonnet, La Caure, La-Chapelle-sous-Orbais, La-Ville-sous-Orbais, Le Baizil, Margny et Suizy-le-Franc (en partie) sont concernées par un assainissement non collectif.

Un contrat de prestation a été mis en place pour assurer l'exploitation des stations d'épuration. Il a été confié à l'entreprise SUEZ jusqu'au 31 Janvier 2019.

La gestion des espaces verts des stations d'épuration est assurée par les agents communaux.

Certaines prestations ont été confiées à des entreprises :

- l'autosurveillance est assurée par la société AMODIAG (prestation sur 4 ans pour les années 2015 à 2018)
- les vidanges des fosses, postes de relevage, chasses et décanteurs sont assurées par des entreprises privées. Une consultation est réalisée tous les ans.
- la dératisation des sites est assurée par l'entreprise CAMDA.

5.2. Indicateurs techniques

5.2.1. La Collecte et le transport des effluents

Les Chiffres

La collectivité possède 25 967 ml de réseaux sur ce territoire, répartis en 13 050 ml de réseaux en unitaire et de 12 917 ml de réseaux en séparatif.

En 2018, il y avait 1 362 abonnements de comptabilisés.

Les Raccordements

La Communauté de Communes équipe progressivement les communes de sites de traitement et de réseaux d'assainissement. Afin de répartir les coûts dans le temps, les réseaux sont réalisés par tranches successives. Ainsi, les sites de traitement existants ne desservent pas encore l'ensemble des habitations qu'ils seront susceptibles de desservir à terme.

Commune	Type	Capacité (EH)	Nb habitations raccordées
Baye	Boues activées	600	122
Beunay	Lagunage naturel	150	56
Coizard-Joches	Filtre à sable	150	29
Corribert	Filtre à roseaux + Filtre à sable	50	28
Congy	Filtre à roseaux + Filtre à sable	500	157
Etoges	Lagunage + Filtres à roseaux	500	59
Fèrebrianges	Lagunage naturel	180	54
Lucy	Lagunage naturel	150	48
Montmort	Lagunage naturel	500	177
Mareuil	Lagunage naturel	300	119
Orbais l'Abbaye	Filtre à roseaux + Filtre à sable	700	204
Suizy-le-Franc	Filtre à sable	45	18
Talus-St-Prix	Filtre à roseaux + Filtre à sable	125	47
Villevenard	Filtre à roseaux + Filtre à sable	300	78
Total		4250	1196

De nombreux travaux de création de réseaux sont donc encore à prévoir afin de raccorder l'ensemble des habitations prévues aux différentes stations d'épuration existantes.

Le nombre d'habitations raccordables effectivement raccordées n'est pas connu de manière précise. Des enquêtes de branchements seraient à réaliser afin d'estimer le nombre d'habitations réellement raccordées.

Les propriétaires ont un délai légal de 2 ans pour effectuer le raccordement de leurs eaux usées au réseau public d'assainissement, à partir de la mise en route de celui-ci.

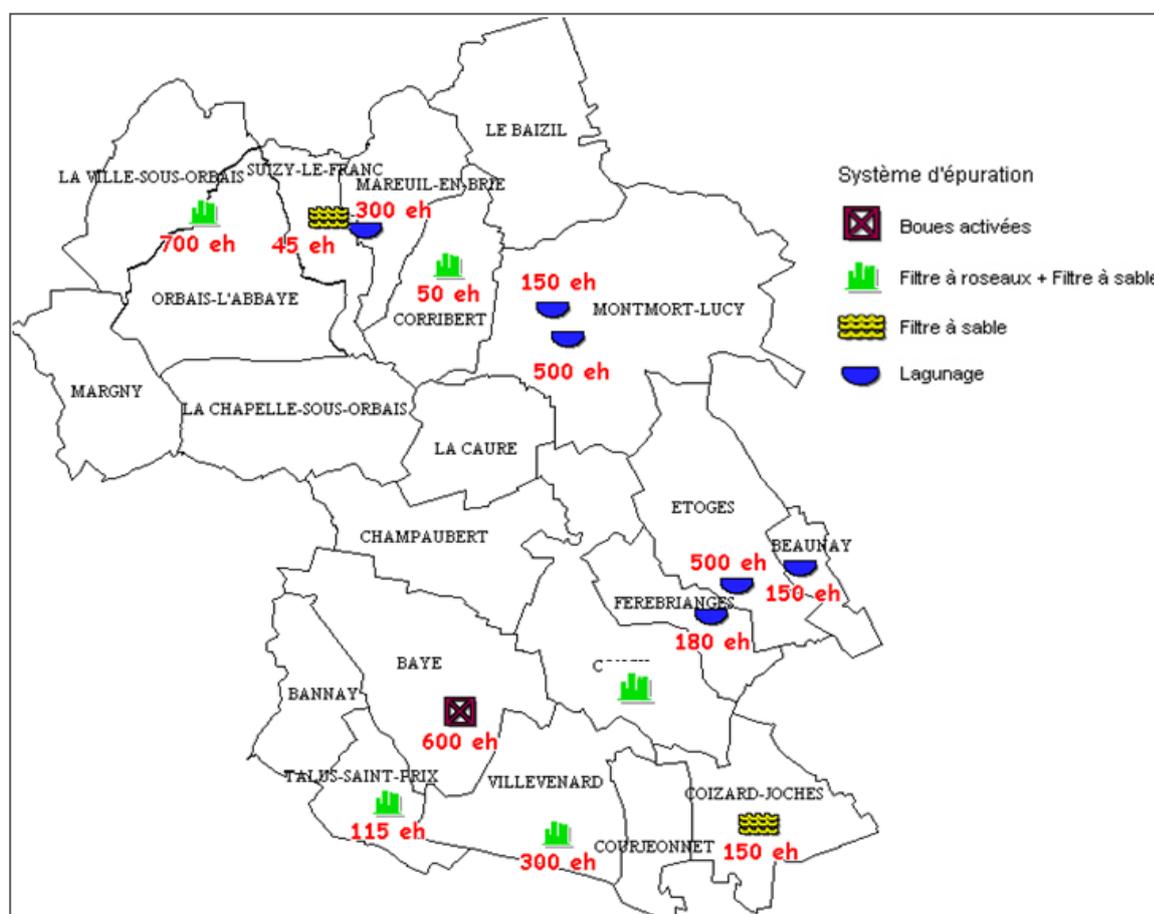
Les travaux

La collectivité n'a pas réalisé de travaux sur les réseaux en 2018.

5.2.2. Le traitement

Les unités de traitement

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne gère actuellement 14 stations d'épuration sur ce territoire, réparties sur 13 communes représentant une capacité totale de 4 250 équivalents habitants (EH). Elle gère également 7 postes de relèvement ainsi que plusieurs déversoirs d'orage (Congy, Mareuil-en-Brie, Montmort, Orbais-l'Abbaye, Villevenard).



Commune	Type de traitement	Capacité (eh)	Capacité (m3/j)	Capacité (kgDBO5/j)	Mise en Service	Type de Réseau
Baye	Boues activées	600	90	36	1993	Séparatif
Beaunay	Lagunage	150	22,5	9	1997	Unitaire
Coizard-Joches	Filtre à sable	150	22,5	9	2001	Séparatif
Corribert	Filtre à roseaux + Filtre à sable	50	10	3	2001	Unitaire
Congy	Filtre roseaux	500	75	30	2015	Unitaire/Séparatif
Etoges	Lagunage + filtres à roseaux	500	75	30	2008	Séparatif
Fèrebrianges	Lagunage	180	27	10,8	1999	Séparatif/Unitaire
Lucy	Lagunage	150	22,5	9	1998	Séparatif/Unitaire
Montmort	Lagunage	500	75	30	2004	Unitaire
Mareuil	Lagunage	300	45	18	1982	Unitaire
Orbais l'Abbaye	Filtre à roseaux + Filtre à sable	700	105	42	2000	Unitaire/Séparatif
Suizy-le-Franc	Filtre à sable	45	6,8	2,7	2003	Séparatif
Talus-Saint-Prix	Filtre à roseaux + Filtre à sable	125	17,3	6,9	2006	Séparatif
Villevenard	Filtre à roseaux + Filtre à sable	300	45	18	2001	Unitaire/Séparatif

L'Autosurveillance

Suite aux obligations réglementaires (Arrêté du 22 juin 2007 puis arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5) la CCPC fait réaliser des bilans sur 24 heures.

C'est la société AMODIAG qui assure cette prestation pour les années 2015 à 2018.

Selon la réglementation en termes de fréquences d'analyses, toutes les stations ne sont pas concernées chaque année par un bilan réglementaire.

En 2018, les bilans réglementaires (analyses sur échantillons moyens sur 24h) ont donc été réalisées en entrée et sortie de 6 stations en fonctionnement de ce territoire. Les résultats sont présentés ci-après :

Station d'épuration de Baye

En 2018, il a été réalisé 4 bilans pour la station de Baye :

Concentrations sortie station

	Prescription en mg/l	Contrôle en mg/l	Conformité C/NC
MES (mg/l)			
DBO5 (mg O2/l)	35	3,00	C
DCO (mg O2/l)	200	37,0	C

Ou rendements

Prescription en %	Contrôle en %	Conformité C/NC
50	97,5	C
60	97,2	C
60	89,4	C

Concentrations sortie station + by-pass

	Prescription en mg/l	Contrôle en mg/l	Conformité C/NC
MES (mg/l)			
DBO5 (mg O2/l)	35	2,6	C
DCO (mg O2/l)	200	21,4	C

Ou rendements

Prescription en %	Contrôle en %	Conformité C/NC
50	98,0%	C
60	96,7%	C
60	91,2%	C

Concentrations sortie station + by-pass

	Prescription en mg/l	Contrôle en mg/l	Conformité C/NC
MES (mg/l)			
DBO5 (mg O2/l)	35	2,6	C
DCO (mg O2/l)	200	21,4	C

Ou rendements

Prescription en %	Contrôle en %	Conformité C/NC
50	98,0%	C
60	96,7%	C
60	91,2%	C

Concentrations sortie station + by-pass

	Prescription en mg/l	Contrôle en mg/l	Conformité C/NC
MES (mg/l)			
DBO5 (mg O2/l)	35	2,8	C
DCO (mg O2/l)	200	23,4	C

Ou rendements

Prescription en %	Contrôle en %	Conformité C/NC
50	97,8%	C
60	96,8%	C
60	90,7%	C

Station d'épuration de Congy

Concentrations maximales sortie station

	Prescription en mg/l	Contrôle en mg/l	Conformité
MES (mg/l)			
DBO5 (mg O2/l)	35	3,00	Conforme
DCO (mg O2/l)			
NTK N (mg/l)	15	1,20	Conforme
Pt (mg/l)	4	2,56	Conforme

Ou rendements minimums

	Prescription en %	Contrôle en %	Conformité
	50	99,3	Conforme
	60	99,5	Conforme
	60	98,2	Conforme
	40	77,9	Conforme

Les normes de rejet en NTK et Pt doivent être respectés en moyenne annuelle.

Station d'épuration d'Etoges

ETOGES	Date des bilans 24 H	Débits m3/j	MES		DBO ₅		DCO		NTK		NG		Pt	
	19/12/18		mg/L	kg/j	mg(O2)/L	kg/j	mg(O2)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(P)/L	kg/j
Norme concentration sortie		5	48	0,2	13	0,1	114	0,6	6,9	0,0	20,6	0,1	5,9	0,0
Moyenne entrée			35		25		125							
Moyenne sortie		5	48	0,2	13	0,1	114	0,6	6,9	0,0	20,6	0,1	5,9	0,0
Norme rendement sortie			60%		60%		60%		80%				50%	
Rendement moyen (en %)			96,2		99,3		97,5		98,6		94,8		89,5	
Conformité			Oui		Oui		Oui		Oui				Oui	

Station d'épuration de Montmort

Concentrations sortie station

	Prescription en mg/l	Contrôle en mg/l	Conformité
MES (mg/l)	60	32,4	Conforme
DBO5 (mg O2/l)	25	7,00	Conforme
DCO (mg O2/l)	125	62,0	Conforme
NTK (mg N/l)	40	15,9	Conforme

Ou rendements

	Prescription en %	Contrôle en %	Conformité
	90	53,7	Non conforme
	70	86,0	Conforme
	75	56,3	Non conforme
	60	19,3	Conforme

Station d'épuration d'Orbais l'Abbaye

Concentrations sortie station

	Prescription en mg/l	Contrôle en mg/l	Conformité
MES (mg/l)	35	8,8	C
DBO5 (mg O2/l)		4,0	
DCO (mg O2/l)		36	
NGL (mg N/l)		34,1	
P.total (mg P/l)		4,4	

Ou rendements

Prescription	Contrôle	Conformité
50%	95,7%	C
60%	98,3%	C
60%	92,5%	C
	45,4%	
	38,7%	

C : conforme / NC : non conforme

Station d'épuration de Suizy-le-Franc

Concentrations sortie station

	Prescription en mg/l	Contrôle en mg/l	Conformité
MES (mg/l)	35,0	11,0	C
DBO5 (mg O2/l)			
DCO (mg O2/l)			

Ou rendements

Prescription en %	Contrôle en %	Conformité
50	93,3	C
60	91,3	C
60	80,4	C

Autres stations d'épuration

Il n'y pas eu de bilan 24h sur les stations d'épuration suivantes, car ces dernières n'étaient pas soumises à une autosurveillance réglementaire en 2018 :

- ✓ Station d'épuration de Villevenard
- ✓ Station d'épuration de Mareuil-en-Brie

La Production de boues

Les boues issues de la station d'épuration de Baye ont été évacuées par l'entreprise SANEST en janvier 2018 et ont été traitées sur la station d'épuration de Barberey-Saint-Sulpice dans le département de l'Aube.

Les fosses toutes eaux collectives des stations d'épuration de Suizy-Le-Franc et Coizard-Joches sont également vidangées respectivement tous les 6 mois. Les matières de vidange sont envoyées en traitement dans un centre agréé.

La production de boues est présentée dans le tableau suivant :

	Quantités de boues brutes (en m3)	Concentration moyenne (en g/kg)	Quantités de matières sèches (en %)
Station de Coizard-Joches	14,7	Matières de vidange	
Station de Suizy-le-Franc	8,3	Matières de vidange	
Station de Baye	110	62,3	6 %

Les travaux

La collectivité a réalisé :

- La mise en place la télésurveillance et l'autosurveillance du déversoir en tête de station d'épuration de Baye,
- La remise en état des systèmes de bâchées sur les stations à filtres plantés de roseaux.

5.3. Indicateurs financiers

5.3.1. Prix détaillé d'une facture de 120 m³ pour la collecte et le traitement des eaux usées en 2018

COMMUNES	Part Délégitaire		Part Collectivité		A.E.S.N	Facture 120 m3		
	Abonnement	Consommation m ³	Abonnement	Consommation m ³	Modernisation de des réseaux de collecte	Total H.T pour 120 m ³	Total T.T.C pour 120 m ³	Prix moyen TTC m ³
Baye	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Beunay	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Coizard-Joches	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Corribert	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Congy	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Etoges	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Fèrebrianges	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Montmort-Lucy	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Mareuil-en-Brie	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Orbais l'Abbaye	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Suizy-le-Franc	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Talus-St-Prix	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €
Villevénard	-	-	-	1,30 €	0,24 €	184,80 €	203,28 €	1,70 €

5.3.2. Evolution du prix de l'assainissement entre 2017 et 2018, pour 120 m³ TTC

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	N/N-1
COMMUNES	T.T.C	T.T.C	%
Baye	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Beunay	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Coizard-Joches	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Corribert	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Congy	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Etoges	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Fèrebrianges	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Montmort-Lucy	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Mareuil-en-Brie	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Orbais l'Abbaye	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Suizy-le-Franc	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Talus-St-Prix	211,20 €	203,28 €	- 3,75
Villevénard	211,20 €	203,28 €	- 3,75

6. Synthèse financière de l'année 2018

6.1. Montants financiers

6.1.1. Section de fonctionnement

Les chiffres suivants sont indiqués en euro TTC.

DEPENSES	579 247,67
Charges à caractère général	364 564,84
Charges de personnel	104 608,78
Autres charges	4 858,06
Charges financières	72 773,23
Charges exceptionnelles	2 841,85
Atténuation de produits	29 600,91
RECETTES	1 276 253,33
Vente de produits	1 178 524,36
Subventions d'exploitation	97 728,97

6.1.2. Section d'investissement

Les chiffres suivants sont indiqués en euro TTC.

DEPENSES	1 254 696,57
Montant du remboursement de la dette	415 830,41
Remboursement subventions trop perçu	2 240,00
Montant des dépenses d'équipement	698 232,54
Opérations pour comptes de tiers	138 393,62
RECETTES	595 898,40
Affectation du résultat 2017 au budget 2018	76 035,00
TVA	91 174,47
Montant des subventions perçues en 2018	183 232,83
Remboursement dur frais achat de terrain	332,10
Prêt	48 820,00
Opérations pour comptes de tiers	196 304,00

6.2. Etat de la dette et durée d'extinction

Les chiffres suivants sont indiqués en euro TTC.

Encours de la dette au 31/12/2018			3 531 037,03
Montant remboursé durant l'exercice 2018	En capital		415 830,41
	En intérêts		72 773,23

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts.

La durée d'extinction de la dette est de 5 ans.

6.3. Amortissements

Les chiffres suivants sont indiqués en euro TTC.

Amortissements des immobilisations	974 313,20
Reprise des subventions	382 876,28

7. Perspectives 2019

En 2019, la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne prévoit la réhabilitation des stations d'épuration suivantes :

- ✓ Station de Villers-sous-Châtillon : mise en place d'un nouveau déversoir d'orage, d'un dégrilleur, et changement du filtre à sable
- ✓ Station de Fleury-la-Rivière : mise en place d'aérateurs dans les bassins vinicoles, remplacement de la filière boue et couverture du silo de boue
- ✓ Station d'épuration de Saint-Martin-d'Ablois : remplacement de la filière boue, mise aux normes de l'autosurveillance, changement des armoires électriques et améliorations diverses.

La collectivité prévoit également le reprise de l'exploitation en régie directe des systèmes d'assainissement du secteur de la Brie des Etangs, en vue de la fin du contrat de prestation avec Suez en février 2019.

En 2019 débutera également le programme de curage des stations d'épuration par procédé lagunage, avec le curage des stations de Lucy et de de Beaunay.

Une étude portant sur le mode de gestion des services eaux et assainissements sera menée en 2019 ; plusieurs contrats de délégation de services publics arrivant à terme courant 2020.

Différents travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement sont programmés dans le cadre d'opérations d'aménagement de voiries dans plusieurs communes.

En 2019, une consultation sera lancée pour retenir un bureau d'étude qui aura pour mission la réalisation des études de zonages d'assainissement, pour les communes ne possédant pas ce document où celles dont les zones d'assainissement doivent être actualisées.

Partie 2 L' Assainissement Non Collectif

1. Présentation du SPANC

1.1. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

L'assainissement non collectif désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, l'épuration et l'infiltration des eaux usées domestiques générées par les immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a confié aux communes la compétence de contrôle des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC).

Le SPANC a été étendu sur l'ensemble de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne en date du 1er Octobre 2017, par la création du règlement de service et la mise en place des redevances de contrôle sur tout le territoire.

1.2. Périmètre d'activité

Au 1^{er} janvier 2018, le Service Public d'Assainissement Non Collectif couvre donc l'ensemble du territoire de la CCPC, soit les 54 communes qui la composent.

1.3. Les missions

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), a pour mission :

- L'examen de conception, sur dossier, des projets d'assainissement non collectif des installations neuves ou à réhabiliter (A),
- La vérification de l'exécution des travaux, sur le terrain, des installations neuves ou à réhabiliter (B),
- La vérification du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes (C),
- La vérification du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes dans le cadre de la vente (D),
- L'information et le conseil des particuliers, professionnels et collectivités en matière d'assainissement non collectif.

1.4. Le mode de gestion

Un technicien est dédié à temps partiel à :

- la réalisation des contrôles,
- la gestion du service,
- le suivi des prestataires,
- l'information et le conseil auprès des particuliers, professionnels et collectivités.

Les contrôles suivants sont réalisés en régie par le technicien du service :

- Examen de la conception (A),
- Vérification de l'exécution des travaux (B),
- Vérification du bon fonctionnement dans le cadre de vente (D).

2. Indicateurs techniques

2.1. Indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif (D302.0)

Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis au niveau national. Ceux-ci permettent de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Ces outils de pilotage facilitent l'inscription des services dans une démarche de progrès.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions standardisées, élaborées par un groupe de travail associant des experts représentatifs des acteurs de la gestion des services d'eau : représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés.

Ces indicateurs doivent maintenant être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services, prévu à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils constituent la base des informations collectées au sein de l'observatoire.

A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif	Exercice 2018	Point
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	NON	0/20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI	20/20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	OUI	30/30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	OUI	30/30
B. – Éléments facultatifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif	Exercice 2018	Point
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	0/10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	0/20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	NON	0/10

L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'est pas établie à ce jour sur l'ensemble de la CCPC. (Indicateur D301.0)

2.2. Contrôles réalisés en 2018

Communes	Examen de la conception (A)	Vérification de l'exécution des travaux (B)	Vérification du fonctionnement (C, D)
Bannay	3	0	0
Baslieux Sous Chatillon	0	0	0
Baye	1	0	0
Beaunay	0	0	0
Belval Sous Chatillon	2	3	0
Binson Et Orquigny	0	0	0
Boursault	0	0	6
Champaubert	6	0	0
Champlat Et Boujacourt	0	0	1
Champvoisy	6	0	8
Chatillon Sur Marne	0	0	0
Coizard Joches	0	0	0
Congy	1	0	0
Cormoyeux	0	0	0
Corribert	0	0	0
Courjeonnet	0	1	0
Courthiezy	1	0	6
Cuchery	0	0	0
Damery	1	1	0
Dormans	2	0	5
Etoges	0	0	2
Ferebrianges	1	0	0
Festigny	2	1	4
Fleury La Riviere	0	0	0
Igny Comblizy	0	0	1
La Caure	0	0	1
La Chapelle Sous Orbais	0	0	0
La Neuville Aux Larris	0	0	0
La Ville Sous Orbais	2	0	0
Le Baizil	1	0	0
Le Breuil	2	0	10
Leuvrigny	1	3	8
Mareuil Le Port	0	0	11
Mareuil En Brie	0	0	0
Margny	0	0	2
Montmort Lucy	16	1	0
Nesle Le Repons	0	0	2
Oeuilly	2	1	5
Orbais L'abbaye	0	0	1
Passy-Grigny	1	0	71
Reuil	1	0	2
Romery	0	0	0
Saint Martin D'ablois	0	0	1
Sainte Gemme	0	0	0
Suizy Le Franc	2	0	1
Talus Saint Prix	0	0	0
Troissy	2	0	1
Vandieres	0	0	0
Vauciennes	0	0	0
Venteuil	0	0	0
Verneuil	0	0	10
Villers Sous Chatillon	0	0	0
Villevenard	0	0	0
Vincelles	0	0	1
TOTAL	56	11	160

2.3. Taux de conformité

Le taux de conformité : Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.

Le taux prend en compte les installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité ainsi que les installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.

Le taux de conformité sur le territoire de la CCPC est 37,7 %.

Le tableau ci-après représente les contrôles toutes années confondues jusqu'au 31 décembre 2018.

Au 31/12/2018	PROJET	Nombre installations	CONFORME	NON CONFORME					Taux de conformité
				ABSENCE d'installation	Danger pour la santé	Sans Danger pour la santé des personnes	Défauts d'entretien et d'usure	Autre	
CCPC	45	1014	104	213	419	250	24	4	37,7%
Bannay	0	15	3	0	9	3	0	0	40,0%
Baslieux Sous Chatillon	0	5	0	0	3	2	0	0	40,0%
Baye	2	23	2	6	12	3	0	0	21,7%
Beunay	0	3	0	0	0	3	0	0	100,0%
Belval Sous Chatillon	0	73	4	14	29	24	2	0	41,1%
Binson Et Orquigny	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Boursault	0	9	0	3	5	1	0	0	11,1%
Champaubert	0	63	5	7	32	16	3	0	38,1%
Champlat Et Boujacourt	0	55	1	14	21	18	1	0	36,4%
Champvoisy	7	8	0	4	4	0	0	0	0
Chatillon Sur Marne	0	21	1	1	6	13	0	0	66,7%
Coizard Joches	1	17	1	4	3	9	0	0	58,8%
Congy	0	11	0	1	2	8	0	0	72,7%
Cormoyeux	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Corriert	0	5	0	1	3	0	1	0	20,0%
Courjeonnet	1	2	2	0	0	0	0	0	100,0%
Courthiezy	1	7	0	3	4	0	0	0	0
Cuchery	0	3	1	0	1	1	0	0	66,7%
Damery	0	2	1	0	0	1	0	0	100,0%
Dormans	1	9	1	3	2	3	0	0	44,4%
Etoges	6	58	43	1	3	7	1	3	93,1%
Ferebrianges	1	1	1	0	0	0	0	0	100,0%
Festigny	2	5	1	2	1	1	0	0	40,0%
Fleury La Riviere	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Ignly Comblizy	0	1	0	1	0	0	0	0	0%
La Caure	0	14	4	0	6	4	0	0	57,1%
La Chapelle Sous Orbais	0	21	2	3	10	4	2	0	38,1%
La Neuville Aux Larris	0		0	0	0	0	0	0	/
La Ville Sous Orbais	0	27	2	10	4	10	1	0	48,1%
Le Baizil	0	33	8	7	13	3	2	0	39,4%
Le Breuil	2	13	0	4	2	7	0	0	53,8%
Leuvrigny	2	13	5	2	4	2	0	0	53,8%
Mareuil Le Port	0	19	0	12	5	2	0	0	10,5%
Mareuil En Brie	0	7	0	1	5	1	0	0	14,3%
Margny	1	20	2	2	10	6	0	0	40,0%
Montmort Lucy	4	96	7	13	49	24	3	0	35,4%
Nesle Le Repons	0	3	0	2	0	1	0	0	33,3%
Oeuilly	1	11	1	3	5	2	0	0	27,3%
Orbais L'abbaye	0	34	0	8	19	7	0	0	20,6%
Passy-Grigny	1	76	2	21	31	17	5	0	31,6%
Reuil	1	2	0	0	2	0	0	0	0%
Romery	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Saint Martin D'ablois	0	3	0	0	1	2	0	0	66,7%
Sainte Gemme	0	2	0	0	1	1	0	0	50,0%
Suizy Le Franc	4	27	0	11	2	13	1	0	51,9%
Talus Saint Prix	0	9	0	2	4	3	0	0	33,3%
Troissy	1	4	0	1	2	1	0	0	25,0%
Vandieres	0	158	1	39	96	20	2	0	14,6%
Vauciennes	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Venteuil	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Verneuil	4	12	0	5	5	2	0	0	16,7%
Villers Sous Chatillon	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Villevénard	2	12	3	2	3	3	0	1	58,3%
Vincelles	0	2	0	0	0	2	0	0	100,0%

3. Indicateurs financiers

3.1. Redevances d'assainissement non collectif

En septembre 2017, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne a adopté les tarifs des redevances d'assainissement non collectif, applicables à l'ensemble des usagers du SPANC à partir du 1^{er} octobre 2017.

	Examen de la conception (A)	Vérification de l'exécution des travaux (B.1)	Contre-visite pour malfaçon (B.2)	Vérification du fonctionnement (C)	Vérification du fonctionnement dans le cadre de vente (D)
CCPC	45,00 € HT	75,00 € HT	75,00 € HT	120,00 € HT	120,00 € HT

3.2. Compte administratif 2018

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant HT
7062	Redevances d'assainissement non collectif	6 722,80 €
747	Subvention d'équilibre	61 442,00 €
TOTAL		68 164,00 €
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant HT
2	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	9 207,25 €
604	Achats d'études, prestations de services	20,36 €
6063	Petit équipement	146,95 €
6068	Autres matières et fournitures	16,71 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	38 959,24 €
6287	Remboursements de frais	14 968,92 €
TOTAL		63 319,43 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant HT
001	Solde d'exécution reporté	5900,00
4582011	Etudes à la parcelle	4 173,80 €
TOTAL		10 073,80 €
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant HT
4581011	Etudes à la parcelle	10 387,86 €
4581012	Travaux	7 632,28
TOTAL		18 020,14 €

4. Perspectives 2019

4.1. Opération groupée de réhabilitation

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne prévoit de finaliser la démarche initiée par l'ancienne Communauté de Communes de la Brie des Etangs en 2016. Elle propose aux propriétaires volontaires, dont l'installation d'assainissement non collectif a été jugée non conforme par le SPANC, de participer à l'opération groupée de réhabilitation.

L'objectif pour les propriétaires est d'obtenir les aides proposées par l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux de mise en conformité.

Ainsi en 2019-2020, les propriétaires participant à l'opération groupée de réhabilitation bénéficieront des travaux projetés.

4.2. Zonage d'assainissement

Fin 2018-début 2019, une enquête a été réalisée sur l'ensemble des communes afin de déterminer les besoins concernant les documents de zonages d'assainissement.

En 2019, une consultation sera lancée pour retenir un bureau d'étude qui aura pour mission la réalisation des études de zonages d'assainissement, pour les communes ne possédant pas ce document où celles dont les zones d'assainissement doivent être actualisées.